

L'an deux mil dix sept et le vingt deux juin à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents: Mesdames COSTA, GIROD, MARTHOUD, LEGAUT, HOTTE, VIGNE.
Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, BERTRAND, PRAVAZ, GARCIA, CROZY, PERRAUD, SARETTA.

Excusé : Monsieur PRAVAZ Guillaume

Secrétaire de séance : Monsieur SARETTA Franck

I DELIBERATIONS

1. Délibération n°28-2017 : **Approbation du rapport d'assainissement collectif 2016.**

Après présentation du rapport d'assainissement collectif 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, conformément à l'arrêté et au décret 2007-675 du 02/05/2007 et à la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008, le rapport 2016 du service d'assainissement collectif.

2. Délibération n°29-2017 : **Tarifs salle des fêtes.**

Monsieur le Maire adjoint propose de mettre à jour le règlement de la salle des fêtes suite à différents nouveaux services mis en place pour les usagers, et de ce fait revoir les tarifs.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de modifier les tarifs suivants :
 - Location : 220 €
 - Option ménage : 60 €
 - Caution : 500 €

La modification de ces tarifs s'appliquera à compter du 01/12/2017.

Les autres tarifs concernant la salle des fêtes restent inchangés.

III QUESTIONS DIVERSES

1. Embauche été

Suite à sa candidature, le conseil municipal répond favorablement pour l'embauche de Monsieur PITICCO Guillaume du 26 juin au 26 août 2017 afin d'assister notre employé technique et de pourvoir à son remplacement pendant ses congés annuels.

2. Lotissement les Bruyères

Suite au nouveau devis présenté pour la réfection totale de la chaussée du lotissement les Bruyères, le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle proposition à hauteur de 31 852 € H.T., bien plus avantageuse que les précédentes.

3. Point d'eau arrosage

Suite à la demande de l'association l'Ancolie, le Conseil Municipal confirme la proposition visant à créer un point d'eau avec compteur et robinet au nom de la commune, ce qui facilitera le travail d'arrosage effectué par cette association qui est à nouveau remerciée pour ses actions dans l'intérêt général.

4. Chemin des Vignes à Monthoux

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'entretien de ce chemin, qui jusqu'alors était assuré par un particulier que nous remercions, et de solliciter des devis pour le confier à une entreprise ou une association.

5. Radar pédagogique

Après diverses réflexions et de légitimes réclamations de riverains dans certains hameaux, le Conseil Municipal entérine le choix d'acheter un radar pédagogique autonome (panneaux solaires) qui pourra être placé en alternance sur divers emplacements sur notre commune (à définir dès que possible).

6. Les Aînés ruraux

Le concours de boules aura lieu le 3 septembre à 14 heures et le repas annuel le samedi 16 septembre.

7. Autres dossiers en cours :

- Monsieur le maire rend compte des discussions en cours concernant l'acquisition amiable du terrain nécessaire pour le projet de parking de la salle des fêtes.
- Il invite les conseillers à réfléchir pour une prochaine étude de l'aménagement de la Place du Sénateur Mollard, et pour celle relative à une voie piétonne et cyclable protégée entre l'abri des Lacs, les Pigeons, et plus tard la galerie du Tunnel.

Fixation du prochain conseil municipal au 28 juillet 20h30

La séance est levée à 22.40 heures.